



Procès-verbal

Date:

23 mai 2018

Destinataires:

membres de la Cocosol et autres participants à la séance mentionnés ci-dessous

Procès-verbal de la 7^e séance de la commission consultative (Cocosol) du 23 mai 2018

Présidence:	Luzius Mader	Président Office fédéral de la justice / MCFA
Membres:	Elsbeth Aeschlimann	Ancienne représentante du point de contact du canton de Zurich
	Urs Allemann	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate, personne concernée
	Laetitia Bernard	Collaboratrice du centre de consultation LAVI du canton de Fribourg, ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate
	Barbara Studer Immenhauser	Archiviste cantonale du canton de Berne et vice-présidente de la Conférence des directrices et directeurs d'archives suisses (CDA)
	Lisa Yolanda Hilafu	Ancienne présidente de Zwangsadoption-Schweiz, personne concernée
	Maria Luisa Zürcher	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate
	Christian Raetz	Chef du Bureau de médiation du canton de Vaud
Excusé:	Guido Fluri	Entrepreneur et auteur de l'initiative sur la réparation, personne concernée
Collaborateur OFJ:	Reto Brand	Office fédéral de la justice / chef de l'unité MCFA

1 Début de la séance: 10 heures

2 **1. Accueil et communications**

3

4 **Le président** souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

5

6 Tous les membres de la Cocosol ont en principe reçu les documents de séance il y a une
7 dizaine de jours. Ce délai devrait suffire pour leur permettre d'étudier ces documents et,
8 le cas échéant, de poser des questions à l'unité MCFA.

9

10 En vue de cette séance, ils ont reçu un dossier complet que l'OFJ prévoit de rejeter.
11 Selon l'OFJ, il est important qu'ils aient eu suffisamment de temps pour étudier ce
12 dossier et se préparer pour la séance.

13

14 La version du procès-verbal de la séance du 6 mars 2018 qui a été envoyée aux
15 membres de la Cocosol n'est malheureusement pas la bonne. Les personnes présentes
16 reçoivent la bonne version lors de la séance. Elles sont priées de faire part de leurs
17 éventuelles remarques à l'unité MCFA d'ici au 1^{er} juin. En l'absence de remarques, le
18 procès-verbal sera considéré comme approuvé à cette date. M. Fluri en recevra une
19 version électronique par courriel.

20

21 **Personne excusée**

22

Guido Fluri s'est excusé de ne pouvoir être présent à la séance.

23

24 **Le président** dresse un bref compte rendu de l'hommage rendu au travail de la Table
25 ronde lors de la cérémonie qui s'est tenue à Berne le 17 mai 2018.

26

27 Les membres de la Cocosol qui ont assisté à cette cérémonie l'ont généralement jugée
28 très favorablement. Selon eux, elle était réussie et l'ambiance était bonne. Ils estiment
29 qu'il valait la peine d'organiser cette cérémonie de clôture qui, relèvent-ils, a laissé assez
30 de temps pour s'entretenir avec les autres participants. Satisfaits des échos qu'en ont
31 donnés le journal télévisé et l'émission «10vor10», ils constatent que la presse écrite,
32 quant à elle, n'en a pas beaucoup parlé.

33

34

35 **2. Nombre de demandes reçues / décès**

36

37 **Reto Brand** annonce qu'à l'échéance du délai de dépôt l'OFJ avait reçu 9018 demandes.
38 Il se réjouit du grand nombre de demandes déposées peu avant cette échéance (le
39 nombre total de demandes a doublé au cours des trois derniers mois). Il est d'avis que
40 les communiqués, les appels répétés lancés dans les médias et la distribution de
41 dépliants ont contribué à ce que de nombreuses personnes qui hésitaient à déposer une
42 demande finissent par franchir le pas. Le nombre de 9018 demandes n'est pas définitif,
43 raison pour laquelle il n'existe pas encore d'analyse statistique détaillée. Celle-ci ne
44 pourra être effectuée que lorsque la saisie des données relatives aux 2000 dernières
45 demandes sera achevée. Il est possible que quelques demandes aient été déposées en
46 deux exemplaires (remis par exemple respectivement par un point de contact et par la
47 personne concernée elle-même). Le retard pris dans la saisie des données est
48 considérable. Du personnel supplémentaire a été engagé afin de le rattraper.

49

50

51

52 **3. Demandes ayant fait l'objet d'un examen préliminaire**

53

a) 359 demandes ont été examinées en vue de cette séance.

54

b) Selon l'OFJ, 358 demandes peuvent être acceptées.

55

c) L'OFJ recommande de rejeter une demande.

56

1 La demande que l'OFJ conseille de rejeter fait l'objet d'une longue discussion. Est
2 abordée notamment la question de savoir dans quelle mesure il est possible de mener
3 des investigations complémentaires et de solliciter davantage de renseignements auprès
4 des demandeurs et quels problèmes ce genre de démarches pourrait poser. La Cocosol
5 parvient à la conclusion que la personne ayant déposé la demande en cause n'a pas la
6 qualité de victime. Cette demande est donc définitivement rejetée.

7
8 À l'initiative d'un membre de la Cocosol, le président déclare que cette dernière pourrait
9 exceptionnellement procéder à des auditions. Celles-ci ne devraient pas nécessairement
10 mobiliser toute la commission, mais pourraient être menées par deux ou trois membres.
11 Une audition pourrait être utile dans les cas où, après avoir discuté d'une demande, la
12 Cocosol conclut qu'elle a besoin d'informations supplémentaires pour pouvoir se
13 prononcer définitivement. Les modalités de ces auditions devraient cependant faire
14 l'objet de discussions approfondies.

15 16 17 **4. Traitement des demandes**

18
19 **Reto Brand** annonce que l'unité MCFA va encore augmenter ses capacités de
20 traitement. D'une part, de petites améliorations vont être apportées au traitement des
21 demandes et aux processus. D'autre part, on travaillera désormais avec des listes
22 mensuelles, alors que jusqu'ici on travaillait avec des listes établies en vue des quatre
23 réunions annuelles de la Cocosol. L'unité MCFA clora la liste des demandes examinées
24 le dernier jour du mois concerné et l'enverra à la Cocosol par voie de circulaire dans les
25 deux premiers jours du mois suivant. Les membres de la Cocosol qui le souhaitent
26 auront jusqu'au milieu du mois pour consulter les demandes figurant sur la liste. En
27 l'absence de réaction durant ce délai, les décisions relatives à ces demandes pourront, à
28 partir du 16 du mois, être rédigées et envoyées aux demandeurs. Les demandes qui
29 concernent des cas limites ou pour lesquelles un rejet est envisagé continueront d'être
30 inscrites à l'ordre du jour d'une séance de la Cocosol et d'être discutées dans ce cadre.

31
32 Le nombre de dossiers à traiter en priorité reste élevé. La masse de demandes déposées
33 ces derniers mois, en particulier, en compte de très nombreuses qui sont prioritaires ou
34 même hautement prioritaires. De plus, l'unité MCFA croule depuis des semaines sous les
35 appels téléphoniques, les courriels et les lettres: y répondre nécessite beaucoup de
36 ressources, qu'on préférerait investir dans le traitement des demandes. L'unité MCFA
37 met tout en œuvre pour pouvoir traiter et clore rapidement les dossiers prioritaires.

38 39 40 **5. Projets d'entraide**

41
42 **Le président** annonce que sept projets d'entraide, se trouvant à différents stades
43 d'avancement, ont été déposés à ce jour. Pour l'instant, l'OFJ en a approuvé quatre.

44 45 46 **6. Divers**

47
48 La prochaine séance aura lieu à l'OFJ le 28 août 2018, de 10 à 16 heures dans la salle
49 de réunion n° 60. Une invitation suivra.

50
51 Fin de la séance à 12 h 30.

52